

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2026 A 18H30,**

MEMBRES  
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures trente,

MEMBRES  
PRESENTS : **33**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville,  
sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES  
REPRESENTES : **2**

**Étaient présents :**

MEMBRES  
ABSENTS : **0**

Mesdames et Messieurs  
Hervé GRANIER, Maire de la commune de Gardanne,

Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Arnaud MAZILLE, Claire  
CAMPODONICO, Alain GIUSTI, Sophie CUCCHI-GILAS, Pascal NALIN,  
Noura ARAB, Vincent RANDAZZO, Magali SCHELLES, Adjoints au Maire,

DATE DE LA  
CONVOCAION :  
**03 avril 2026**

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Michel MARASTONI, Corinne  
D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Béatrice BARRA-PAGNIER, Delphine  
CAILLAUD-WEBER, Kamel BELARBI, Stéphane CARBONERO, Dominique  
MASSA, Anaïs BARRE, Alexandra BESSI, Nicolas GORGODIAN, Vincent  
BOUTEILLE, Harmonie INGRASCI, Laurent DESHAIES, Kafia BENSADI,  
Johanne GUIDINI-SOUCHE, Marion ROBERT, Jimmy BESSAIH, Bruno  
PRIOURET, Laurence LANGLET, Conseillers municipaux.

DELIBERATION  
**2026-31**

**Étaient représentés par procuration :**

Mesdames et Messieurs :

**OBJET :**

Valérie FERRARINI a donné procuration à Alain GIUSTI

**ADOPTION DU  
RÈGLEMENT  
INTÉRIEUR DE LA  
COMMISSION  
D'APPEL D'OFFRES,  
DE LA COMMISSION  
DE DÉLÉGATION DE  
SERVICE PUBLIC ET  
DES JURYS DE  
CONCOURS**

Jean-Marc LA PIANA a donné procuration à Marion ROBERT

**Secrétaire de Séance :**

Vincent BOUTEILLE

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1414-2, L.1414-3 et L.1411-4 ;

**Vu** le code de la commande publique et notamment son article R.2162-24 ;

**Vu** le projet de règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres, de la Commission de délégation de service public et des Jurys de concours ci-annexé ;

Conformément à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est l'organe compétent pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée, et conformément à l'article L.1414-4 du même code, pour donner son avis simple sur tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

De la même manière, conformément à l'article L.1411-5 du CGCT la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est l'organe compétent pour analyser les candidatures, émettre un avis sur les offres de l'ensemble des concessions (y compris les délégations de service public) et pour donner son avis simple sur tout projet d'avenant à une concession entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

A cet effet, il convient de fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement applicables à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission de Délégation de Service Public au sein d'un règlement intérieur.

Enfin, les membres de la Commission d'Appel d'Offres faisant partie du jury de concours conformément à l'article R.2162-24 du Code de la Commande publique, il est nécessaire de rendre applicable ce règlement intérieur aux jurys de concours.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

D'approuver le projet de règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres, de la Commission de délégation de service public et des Jurys de concours ci-annexé.

### Article 2 :

D'autoriser l'actualisation dudit règlement intérieur quant aux seuils de procédures applicables en fonction des actualisations faites par la Commission Européenne et publié au Journal Officiel de la République Française.

**Article 3 :**

D'inscrire la présente délibération au registre des délibérations du Conseil municipal, de la publier sur le site internet de la commune et de la transmettre au titre du contrôle de légalité à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

Adopté à l'**UNANIMITE** des  
suffrages exprimés

**Le Maire**

**Hervé GRANIER**



**Le secrétaire de séance**

**Vincent BOUTEILLE**

